

CHARGEY-LÈS-PORT

LA GAZETTE GAULOISE N° LV

Août à décembre 2025



Le village gaulois cultive l'avenir !



P.6 Séances du conseil

Les décisions qui façonnent notre avenir.

P.16 Projets : où en sommes-nous ?

Les douze travaux d'Astérix.

P.18 La vie du village en images

Découvrez la vie palpitante de notre village gaulois en images.

P.30 Élections municipales 15 mars 2026

*Nouveau mode de scrutin !
Nouvelles règles !*

P.20 Inauguration Verger



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE AVEC INTRAMUROS

Événements du quotidien, fêtes de village, travaux de voirie, arrêtés préfectoraux, coupures de réseau... Soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de notre commune grâce à l'application et le site internet Intramuros.

SOMMAIRE



Mot du Maire	page 4
Administration – État civil	page 5
Séances du Conseil	page 6
Projets communaux : où en sommes-nous ?	page 16
La vie du village en images	page 18
Agenda 2026	page 29
Élections municipales	page 30

MOT DU MAIRE

Chères Cardiennes, chers Cardiens,

À l'heure où ce mandat touche à sa fin, je souhaitais partager avec vous un regard personnel sur ces six années passées au service de notre commune.

Être maire d'un village de 250 habitants, c'est être confronté à une grande diversité de sujets : techniques, humains, financiers, patrimoniaux, dans un contexte parfois marqué par des crises majeures, comme la crise sanitaire liée au COVID, les sécheresses à répétition, puis la crise énergétique. On ne choisit pas toujours les dossiers, ce sont bien souvent eux qui s'imposent à nous. Avec l'équipe municipale, nous nous sommes saisis de l'ensemble de ces problématiques, y compris celles qui étaient sensibles ou délicates.

Nous avons également dû faire face à des dossiers complexes et parfois très controversés, comme celui de l'ancienne colonie de vacances. Je comprends parfaitement l'attachement que certaines personnes peuvent avoir pour ce bâtiment, qui fait partie de l'histoire et du patrimoine de la commune. Cette sensibilité est légitime. Mais il est aussi de notre responsabilité d'analyser chaque situation dans son ensemble, avec lucidité, toujours dans l'intérêt général.

Si je devais tirer deux enseignements personnels de ce mandat, le premier concernerait le fonctionnement même de l'action publique locale. Les délais administratifs sont parfois longs, et dans une commune de notre taille, nous devons pourtant être capables d'apporter des réponses rapides, claires et compréhensibles. C'est un équilibre exigeant, qui demande à la fois de la rigueur et de la patience.

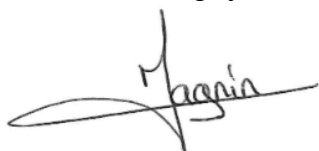
Le second enseignement concerne la communication. Lors d'un échange avec le président de notre communauté de communes Terres de Saône, il a prononcé une phrase très juste : « on ne communique jamais assez ». L'information est pourtant largement diffusée — comptes rendus, bulletin municipal, affichage aux quatre panneaux, application mobile — mais malgré cela, des incompréhensions subsistent parfois. C'est pour cette raison que j'ai souhaité faire évoluer la forme des comptes rendus du conseil municipal, en les rendant plus détaillés et plus pédagogiques, afin que chacun puisse mieux comprendre le contexte et les décisions prises.

Je suis convaincu que nous avons progressé dans ce domaine, la communication est essentielle à la confiance.

Je retiens de ce mandat une expérience humaine très forte, faite d'engagement, de remises en question, de critiques — positives comme négatives, toutes deux tout aussi importantes l'une que l'autre — et de nombreux apprentissages. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication des élus, des agents communaux, des associations, des bénévoles et, bien sûr, des habitants.

Je vous remercie pour votre confiance et vos échanges, et je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année !

Antoni Magnin,
Maire de Chargey-lès-Port



ADMINISTRATION – ÉTAT CIVIL

Horaires d'ouverture de la mairie



Mardi et Jeudi : 09h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30

Coordonnées

Tél : 03.84.68.73.42

Mail : mairie.chargeylesport@orange.fr



Tarifs et location de la salle des fêtes :

La salle des fêtes est louée pour le week-end complet.

Du 1er Avril au 30 Septembre :

- | | |
|---------------------------|---------|
| • Habitants de la commune | 150,00€ |
| • Personnes extérieures | 200,00€ |

Du 1er Octobre au 31 Mars :

- | | |
|---------------------------|---------|
| • Habitants de la commune | 200,00€ |
| • Personnes extérieures | 250,00€ |



Tarifs et locations diverses :

Location chapiteau :

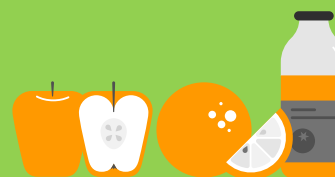
- | | |
|-------------------------|------|
| Habitants de la commune | 30 € |
| Personnes extérieures | 50 € |

Atelier de distillation

15 €/jour

Local à jus de pommes

15 €/jour



Naissances

VALOT Maël né le 7 octobre 2025



Décès

LAFORGE René décédé le 17 octobre 2025

ANTOINE Marguerite née LAMIELLE décédée le 30 janvier 2026

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 16 octobre 2025

Schéma directeur d'assainissement - Convention d'assistance avec l'Agence départementale Ingénierie 70

Le Maire rappelle le contexte législatif relatif à la compétence « eau et assainissement ». Initialement, le transfert obligatoire de ces compétences aux communautés de communes devait intervenir en 2020, puis avait été reporté à 2026. Ce transfert a finalement été annulé définitivement par les deux chambres parlementaires.

Un ancien schéma directeur d'assainissement avait été élaboré vers 2007–2008 par la Communauté de communes de la Saône-Jolie. Ce document, devenu obsolète, ne peut plus servir de base réglementaire, mais il constituera un point de référence pour la rédaction d'un nouveau schéma directeur.

Avant d'envisager tout programme de travaux ou de mise aux normes du réseau, la commune doit disposer d'un schéma directeur actualisé, condition indispensable pour solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'eau.

Afin de mener à bien cette démarche, la commune a décidé de solliciter l'appui de l'agence départementale Ingénierie 70, qui apportera son assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la révision du schéma directeur d'assainissement.

La prestation susmentionnée doit faire l'objet d'une convention entre la commune et l'Agence départementale d'Ingénierie 70, précisant notamment le contenu de la mission ainsi que les conditions financières de l'assistance, établies conformément au barème adopté par le conseil d'administration d'Ingénierie 70. Le montant de la convention s'élève à 1 968,95 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mission confiée à l'Agence départementale d'Ingénierie 70 et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'Agence départementale d'Ingénierie 70 ainsi que tous les documents nécessaires pour la réalisation de l'opération

Adhésion à un groupement de commandes – Consultation de bureaux d'études pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement

Le Maire explique que la commune de Purgerot procédant également à la révision de son schéma directeur d'assainissement, une réunion conjointe s'est tenue entre les deux maires et Ingénierie 70. Il a été convenu de mutualiser les moyens afin de réduire les coûts, notamment ceux liés aux déplacements des techniciens, des géomètres et aux frais administratifs.

Chaque commune réglera la part des dépenses correspondant à ses besoins, mais un seul marché de travaux sera lancé, géré par la commune de Purgerot, qui assurera la partie administrative du dossier.

Ce groupement de commandes permettra d'optimiser la démarche tout en conservant une répartition équitable des coûts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la consultation de bureaux d'études pour la réalisation de schémas directeurs d'assainissement.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 16 octobre 2025

Point de situation sur la réhabilitation du forage

Le Maire présente un point de situation détaillé sur le projet de réhabilitation du forage communal.

Le 24 septembre 2025, la commission "eau et assainissement" de la Communauté de communes Terres de Saône, à laquelle participent M. le Maire et M. Julien DURGET, premier adjoint, a validé le choix de l'entreprise chargée de la réalisation du schéma directeur d'eau potable au niveau de l'EPCI.

Le 29 septembre 2025, le Conseil communautaire de Terres de Saône a officialisé le choix du bureau d'études NALDEO, pour un montant global de 164 000 €, dans le cadre d'un groupement de commandes regroupant environ la moitié des communes du territoire.

Le 8 octobre 2025, M. le Maire a rencontré Ingénierie 70 afin d'étudier un accompagnement à la carte sur les aspects techniques liés au local technique, aux raccordements électriques et hydrauliques, et au suivi de chantier une fois le forage réalisé.

La commune de Chargey-lès-Port lancera prochainement le marché public pour l'appel d'offres relatif à la réalisation du forage.

La commune pourra déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau une fois la phase 2 du schéma directeur d'eau potable validée

Décision modificative n° 2 – Budget "Eau et assainissement"

La commune a reçu une facture du bureau d'études ANTEA Group, chargé de l'accompagnement technique du projet de forage (rédaction du cahier des charges, du CCTP et assistance à l'appel d'offres).

Cette facture, d'un montant de 2 116,80 € TTC, correspond à une partie de la phase 2 de la mission.

La trésorerie a demandé que la dépense soit imputée au chapitre 20 – immobilisations incorporelles, sur lequel aucun crédit n'avait été prévu.

Une décision modificative est donc nécessaire pour transférer 3 000 € du chapitre 21 – immobilisations corporelles vers le chapitre 20.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 16 octobre 2025

Mise en place du règlement d'affouage

Monsieur Julien DURGET, premier adjoint, rappelle que dans le cadre de la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières), la commune doit se doter d'un règlement d'affouage. Cette démarche permet de valoriser le bois communal dans des filières certifiées, garantissant une gestion durable de la forêt.

Le règlement d'affouage, présenté au Conseil municipal, fixe les conditions d'attribution et d'exploitation du bois d'affouage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement d'affouage.

État d'assiette 2026

Le 14 octobre 2025, le premier adjoint a rencontré le garde forestier de l'ONF afin d'examiner le programme des coupes et travaux prévus pour l'année 2026. Il présente ce programme au Conseil municipal.

Parcelle ¹	Type de coupe ¹	Surface (ha) ¹	Bois sur pied ²			Bois façonnés ²			
			Délivrance ⁶	Vente en concurrence ³	Vente en contrat BI/BE	Délivrance ⁶	Vente en concurrence ⁴	Vente en contrat	
								Mise à disposition bord de route ⁴	Mise à disposition sur pied ⁵
8_p	IRR	10.62	PP+H					G	
9_af	IRR	10.62	PP+H					G	
10_af	IRR	10.62	PP+H					G	
11_af	IRR	10.32	PP+H					G	
12_rl	IRR	9.94	PP+H					G	
13_af	IRR	10.19	PP+H					G	
23_af	IRR	10.55	PP+H					G	
29_i	RD	2.75	PP+H					G	

Il propose de retirer la coupe n° 29 du programme, afin de favoriser la conservation des chênes semenciers. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, l'état d'assiette 2026 ci-avant exposé.

Programme des travaux forestiers 2026

Le premier adjoint présente le programme des travaux forestiers 2026 préparé par l'ONF. Il indique que, désormais, l'ONF ne chiffrera plus les travaux que sur demande. Les communes peuvent solliciter des prestataires extérieurs, mais deviennent alors seules responsables du suivi et de la conformité des travaux.

Pour 2026, le premier adjoint propose de demander un devis chiffré à l'ONF pour l'ensemble du programme.

Le Conseil municipal adopte cette proposition.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 16 octobre 2025

Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF

Le garde ONF propose au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF.

Les avantages de cette convention sont l'assistance dans la préparation et la passation d'un marché, dans l'exécution des chantiers. Elle permettra également d'offrir une meilleure visibilité sur les éléments financiers relatifs aux opérations d'exploitation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

Avenant au bail locatif – ajout de charges de chauffage

Monsieur le Maire rappelle que l'un des deux logements communaux situés à la mairie est désormais raccordé à la chaudière communale. Il convient donc d'ajouter des charges de chauffage au bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'ajouter 85 € de provision sur charge mensuelle au loyer actuel à compter du 1er novembre 2025
- Décide d'effectuer une régularisation des charges en fin d'année en se basant sur les dépenses réelles des locataires du 1er novembre de l'année N au 31 octobre de l'année N+1 (conversion des kWh en litres de fioul) et le prix du fioul payé par la mairie
- Autorise le Maire à signer un avenant au bail permettant la mise en place de ces provisions sur charges

Participation à la protection sociale complémentaire des agents

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1er janvier 2025, les collectivités doivent participer à la couverture prévoyance de leurs agents pour un minimum de 7 € par mois, et qu'à compter du 1er janvier 2026, elles devront également participer à la complémentaire santé pour un minimum de 15 € par mois.

Cette disposition concerne, pour la commune, la secrétaire générale de mairie, également employée par la commune de Conflandey, qui participe à hauteur de 10 € pour la prévoyance et 20 € pour la complémentaire santé.

Monsieur le Maire propose de s'aligner sur ces montants.

Le Conseil municipal, approuve cette proposition et renvoie le projet de délibération au Comité Social Territorial (CST) pour avis.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 16 octobre 2025

Reconnaissance de la propriété communale du tableau Notre Dame des Ondes (La Vierge des Jacobins) situé dans l'église Saint-Didier

M. le Maire expose que, dans la continuité des actions de restauration du petit patrimoine communal, la commune souhaite restaurer le tableau La Vierge des Jacobins surnommé Notre-Dame-des-Ondes pour les journées du patrimoine 2026.

Un devis du Centre Régional de Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art (C2RCOA) à Vesoul a été établi pour 4 600 € TTC, incluant la restauration de la peinture et du cadre.

Le projet sera mené en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, via une collecte de dons défiscalisée. Le financement prévisionnel est fixé à 80 % Fondation du Patrimoine (3 680 €) et 20 % commune (920 €). D'autres devis de restauration vont être sollicités auprès d'autres prestataires.

La présente délibération a pour objet d'acter la propriété communale du tableau, condition nécessaire au dépôt du dossier de demande de subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconnaît que le tableau intitulé Notre Dame des Ondes, situé dans l'église communale Saint-Didier, est présumé propriété de la commune et décide de l'inscrire dans le patrimoine mobilier de la commune

Informations diverses

a) Nouvelle application mobile communale et site internet – Intra-Muros

La commune met en service une nouvelle application mobile et un site internet Intra-Muros, mis à disposition gratuitement par la Communauté de communes Terres de Saône. Ce dispositif remplacera progressivement PanneauPocket et offrira une interface plus moderne, un agenda partagé et un accès simplifié aux services locaux. Durant la période de transition, les informations seront diffusées sur les deux plateformes avant un basculement définitif vers Intra-Muros.



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 16 octobre 2025

b) Balade thermique

La commune, en partenariat avec le Pays Vesoul–Val de Saône et l'ADERA, organise une balade thermique afin de sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique et à la détection des ponts thermiques. Des courriers seront distribués pour permettre aux habitants d'inscrire leur maison à ce diagnostic. Une réunion de restitution aura lieu le 9 février à 19 h, à la salle des fêtes.

Questions diverses

a) Projet de démolition de la colonie

Monsieur le Maire indique qu'à la suite d'un courrier adressé par des habitants au Préfet de la Haute-Saône concernant le projet de démolition de la colonie, les services de la préfecture ont répondu aux habitants concernés ainsi qu'à la mairie.

Ils précisent qu'aucun manquement aux règles d'urbanisme ni aux règles de légalité n'a été relevé.

À la suite de cette réponse, la commune a été sollicitée pour organiser un temps d'échange. Une réunion publique se tiendra le vendredi 24 octobre à 19 h, à la salle des fêtes.

b) Lutte contre le frelon asiatique

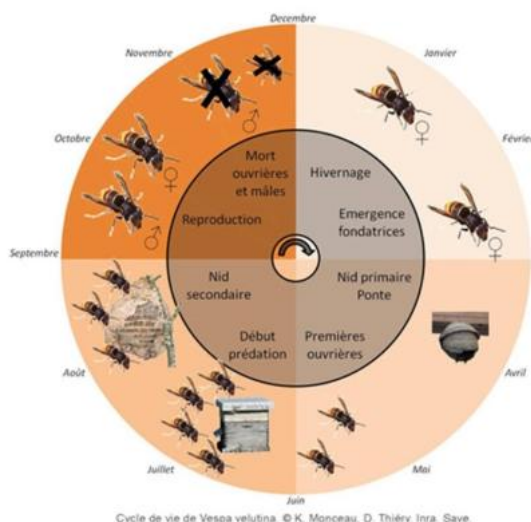
Monsieur le Maire informe que la présence du frelon asiatique est de plus en plus fréquente sur la commune.

La destruction des nids est obligatoire pour les particuliers sur leurs parcelles (arrêté préfectoral).

Une aide peut être sollicitée auprès de la FREDON Bourgogne–Franche-Comté pour la destruction d'un nid.

Le Maire précise que certaines communes accordent une aide financière complémentaire de 50 € en plus de celle de la FREDON.

CYCLE BIOLOGIQUE



Cycle de vie de Vespa velutina. © K. Monceau, D. Thiéry Inra. Save.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 11 décembre 2025

Vente d'herbe 2025

M. le Maire présente la proposition annuelle de vente d'herbe pour la parcelle section ZA n° 57B, lieu-dit La Croix – La Bouillotte, d'une contenance de 92 ares à M. Laurent Darosey pour un montant de 90 €, identique au tarif appliqué en 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la vente d'herbe à 90 €.

Clôture de la liste des affouagistes

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter la liste des affouagistes à 20 feux devant participer à la distribution de l'affouage pour la saison 2025-2026, correspondant aux 20 personnes inscrites dans les délais impartis. Il est noté que la commune n'a jamais eu si peu de personnes, 20 étant le nombre le plus faible enregistré d'affouagistes (la liste sera affichée dans le hall de la mairie).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'arrêter la liste des affouagistes à 20 feux pour la saison 2025-2026.

Tarif de l'affouage 2025-2026

M. le Maire rappelle que le tarif de l'affouage pour la saison 2024-2025 avait été fixé à 90 €. Il est proposé de maintenir ce tarif pour la saison 2025-2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de la portion d'affouage à 90 € pour la saison 2025-2026.

Mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire

M. le Maire présente le projet de mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire validé par le Conseil Municipal le 16 octobre 2025 et qui a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial le 02 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place la participation à la protection sociale complémentaire pour les agents communaux.

Prise en charge de la destruction des nids de frelons

M. le Maire explique que, face à la progression du frelon asiatique, à ses impacts sur la biodiversité ainsi que sur la sécurité des habitants, il est proposé à la commune d'engager une action de lutte active contre cet insecte invasif. La présente proposition vise à établir une convention avec la société AGF afin de définir les modalités d'intervention de traitement et de destruction des nids sur le territoire communal. Le contrat proposé couvrirait la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028. Les interventions seraient réalisées sur demande du référent communal, le 1er Adjoint et de M. le Maire, conformément aux conditions prévues dans le document contractuel.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 11 décembre 2025

Le Maire précise qu'il existe trois possibilités :

- intervention uniquement sur le secteur public ;
- intervention sur le secteur public et prise en charge de 50 % du secteur privé ;
- intervention sur le secteur public et prise en charge de 100 % du secteur privé.

Un tarif unique de 80 € HT sera appliqué pour chaque intervention, quelle que soit la situation. Exception : un devis préalable sera établi pour certains cas spécifiques (nids nécessitant des conditions d'intervention particulières). Aucune cotisation annuelle n'est demandée dans cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la société AGF et décide que la prise en charge financière de la commune sera totale sur le secteur public et à 100 % sur le secteur privé.

Modalités et critères de sélection pour les candidatures aux logements communaux

M. le Maire expose le fait qu'un logement communal, en cours de rénovation, sera disponible dans quelques mois à la location. Dans un souci d'impartialité et d'équité, il propose au Conseil Municipal de mettre en place une grille de sélection des candidatures fondée sur des critères objectifs.

M. le Maire rappelle que toute demande de logement communal devra désormais être formulée obligatoirement par courrier adressé à la mairie, afin d'être enregistrée en tant que candidature. Il présente un tableau de critères de sélection qui, après modifications, a été défini par le Conseil Municipal, comme suit :

Domaine	Critère	Points
Ressources	Revenus suffisants (3x le loyer)	15
	Demander 3 derniers bulletins de salaire et 3 dernières quittances de loyer	
Situation familiale	Adéquation logement / taille du ménage (ni sur-occupation, ni sous-occupation)	20
	Enfants scolarisés au RPI	15
Ancrage local	Réside déjà dans la commune	15
	Travaille à moins de 10km: 20pts Travaille entre 10km et 20km: 10pts	20
	Implication vie associative et citoyenne du village	15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les modalités de dépôt des candidatures et la grille de critères de sélection pour l'attribution des logements communaux.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 11 décembre 2025

Redevance de performance des réseaux d'eau potable

M. le Maire rappelle que, suite à la réforme des redevances de l'Agence de l'eau, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue. Il indique que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte ont été remplacées, depuis le 1er janvier 2025, par :

- une redevance consommation d'eau potable, dont le tarif est fixé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- une redevance pour performance des réseaux d'eau potable, dont le tarif est fixé par l'Agence de l'eau, et dont le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente pour la distribution publique de l'eau. Il est précisé que cette redevance est égale au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation, compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint).

Considérant que l'Agence de l'eau a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau potable à 0,39 € HT/m³ pour l'année 2026 (rappel : 0,43 € HT/m³ en 2025) ;

Considérant que l'Agence de l'eau a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06 € HT/m³ pour l'année 2026 (rappel : 0,05 € HT/m³ en 2025) ;

Considérant que, pour l'année 2026, le coefficient de modulation est fixé à 0,29 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable de la commune ;

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de contre-valeur de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercuté sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendue ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 0,02 € HT par m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendue, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Schéma directeur d'assainissement – Demande de subventions

M. le Maire propose, pour faire suite à la dernière réunion du Conseil Municipal et à la validation de l'estimatif réalisé par Ingénierie 70, de délibérer afin de l'autoriser à solliciter les subventions nécessaires à l'élaboration du schéma directeur d'assainissement auprès de l'Agence de l'eau, de l'État et du Département. Il est rappelé que, pour les schémas directeurs, le taux de toutes subventions (TTS) est plafonné à 70 % du montant total.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, de l'État et du Département, à engager toutes démarches administratives afférentes et à signer tout document utile à l'instruction et à la réalisation du dossier.

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 11 décembre 2025

Projet de restauration du tableau Notre-Dame-des-Ondes

M. le Maire expose le projet de restauration du tableau Notre-Dame-des-Ondes dans la perspective d'une inauguration à l'occasion des Journées du Patrimoine 2026. Il présente au Conseil Municipal les trois devis reçus : Iris Lelièvre – Atelier de la Boucle (Besançon) : 3 845 € HT, C2R COA (Vesoul) : 4 600 € HT et Anne Feller – AROA (Doubs) : 2 920 € HT. M. le Maire précise que Mme Anne Feller ne s'est pas déplacée en mairie et a réalisé le devis uniquement à partir des photographies transmises par mail.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de retenir le devis d'Iris Lelièvre – Atelier de la Boucle à Besançon pour un montant de 3 845 € HT. Il convient désormais de monter le dossier à la Fondation du Patrimoine afin d'engager une collecte de fonds et une animation autour de ce projet de restauration, dans l'idée de l'inaugurer pour les Journées du Patrimoine 2026.

Informations diverses

1. Campagne de stérilisation des chats

M. le Maire informe les conseillers que la campagne de capture des chats errants et de stérilisation se poursuit, pour le moment notamment rue de la Pennière. Deux chats ont encore été déposés à la SPA de Vesoul la semaine précédente. Une nouvelle stérilisation est prévue le lundi 15 décembre. M. le Maire rappelle que cette action demande beaucoup de temps et d'énergie : capture des chats, attente de places à la SPA, trajets chez le vétérinaire.

Il insiste sur le fait que les habitants doivent prendre conscience qu'ils doivent stériliser leurs animaux, faute de quoi l'action communale est inefficace si des propriétaires continuent à nourrir des chats devant chez eux et contribuent à la prolifération.

2. Concours Allianz / Sauvegarde de l'art Français – calvaire 1621

M. le Maire rappelle qu'une candidature avait été enregistrée auprès de la Sauvegarde de l'art Français, dans le cadre du concours Le Plus Grand Musée de France (en partenariat avec Allianz France) pour le projet du tableau Notre-Dame-des-Ondes. Il a contacté la Sauvegarde de l'art français, il y a quelques semaines, pour demander à ne pas poursuivre cette candidature concernant ce tableau. Il est rappelé que ce concours, après une présélection régionale, permet de remporter une aide financière de 8 000 € pour un projet de patrimoine par région si le concours est remporté. M. le Maire explique qu'étant donné que la personne en charge du concours a demandé si un autre projet pouvait être proposé et que la commune dispose déjà de devis pour des projets futurs de restauration du petit patrimoine, il a proposé de transmettre le projet de restauration du calvaire de 1621, vieux de quatre siècles, situé à l'entrée de l'impasse du Cornot.

Pour ce faire, M. le Maire précise qu'un parrainage par un agent général Allianz était nécessaire. Il a rencontré, à Vesoul, M. Hervé GALMICHE, qui a apprécié le projet et l'a parrainé auprès de son assurance. À ce jour, la commune attend de voir si le projet passera la présélection régionale. Une fois cette étape franchie, si la commune est retenue parmi les projets régionaux, un concours sous forme de vote sera organisé. Il sera nécessaire de mobiliser un maximum d'habitants et de soutiens afin de voter en ligne (avec une adresse mail unique et valide) pour tenter de remporter les 8 000 € de subvention.

PROJETS COMMUNAUX : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

CRÉATION THÉÂTRE DE VERDURE



Démolition colonie
Création Théâtre de
verdure



Projet validé
Janvier 2025



Analyses amiante
Mars 2025



Démolition
En cours



Désamiantage
Août 2025



Devis signés
Mai 2025

CARRIÈRE : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE



Convention avec
Énoé Énergie
2022



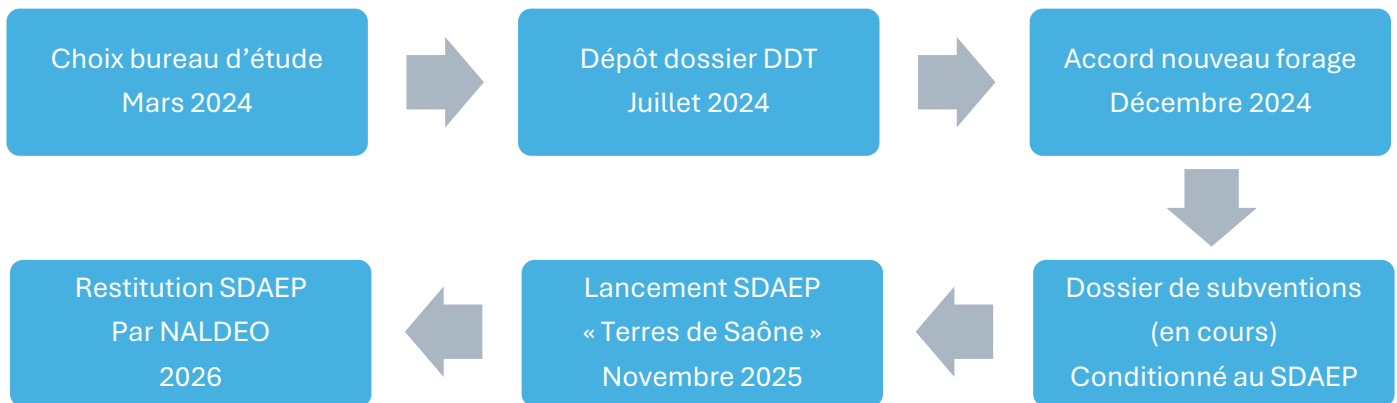
Dépôt permis de
construire
Décembre 2024



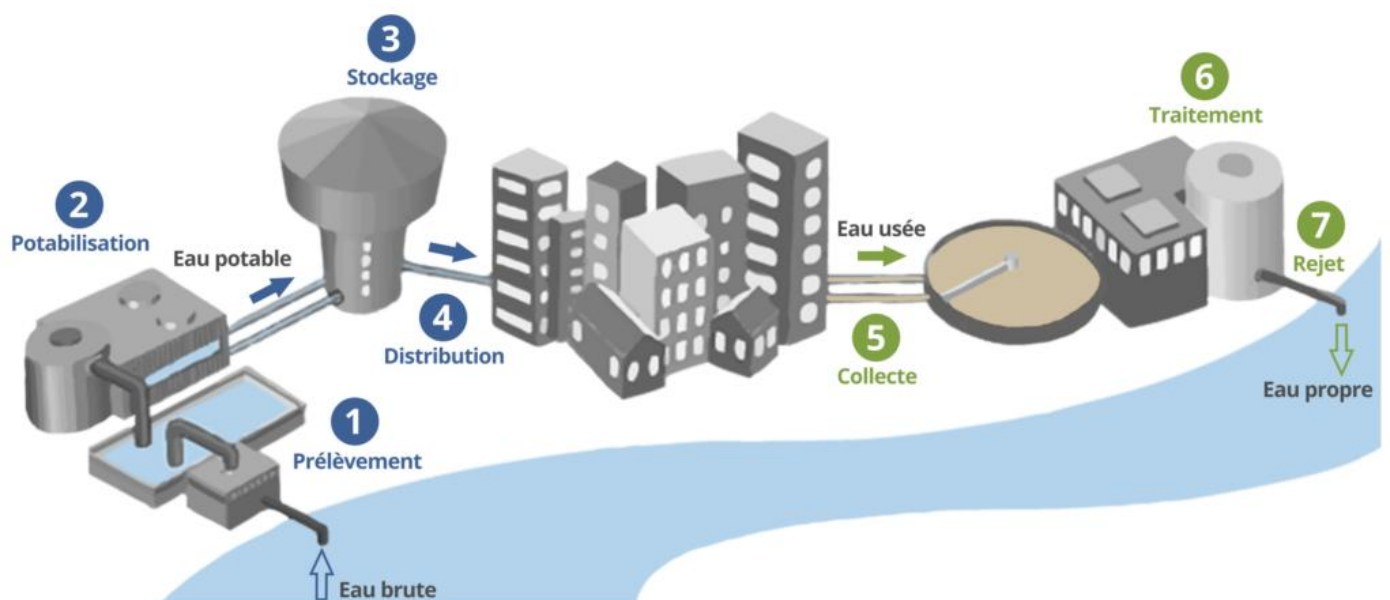
Enquête publique
9 avril 2026
12 mai 2026

PROJETS COMMUNAUX : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

SDAEP : RENOUVELLEMENT DE FORAGE



Le petit cycle de l'eau



ASSAINISSEMENT COLLECTIF



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

TRAVAUX AU VERGER – SAMEDI 02 AOÛT



En amont de l'inauguration prévue à la fin du mois d'août, une équipe d'une dizaine de bénévoles s'est mobilisée début août pour une journée de travaux au verger de sauvegarde. Les interventions ont porté sur le nettoyage de la parcelle, le dégagement du pied des fruitiers et la remise en place d'une couche de copeaux propres. Ont également été réalisées l'installation d'une table de pique-nique ainsi que le coulage des fondations destinées à accueillir le futur panneau pédagogique et la table. Les bénévoles ont travaillé avec sérieux et efficacité, soutenus par un matériel conséquent : pelleteuse, chargeur, pick-up, camion-benne, quad, et une large panoplie d'outils (7 tronçonneuses, 10 pelles, 5 pioches). La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des participants pour leur engagement, leur énergie et leur bonne humeur. Grâce à eux, le verger est désormais prêt à accueillir son inauguration.



Pendant que les jeunes hommes confortablement installés dans les engins donnaient l'impression de "diriger" le chantier, Marine faisait tourner la bétonnière avec brio, et les anciens, eux, creusaient vaillamment dans la tranchée. Une preuve que, quand les générations unissent leurs forces, tout bétonne !



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

MACÉDOINE DU NORD – SAMEDI 09 AOÛT



À l'occasion des Spectacles du Monde organisés par la communauté de communes Terres de Saône, notre commune a eu le plaisir d'accueillir un groupe de danseurs venu de Macédoine du Nord. Malgré une chaleur écrasante, ils ont présenté leurs danses traditionnelles avec une énergie remarquable. Nous adressons nos remerciements aux artistes pour leur présence et pour avoir assuré près d'une heure de spectacle dans des conditions particulièrement difficiles.

AUTO-RÉTRO – DIMANCHE 10 AOÛT



Notre village a eu le plaisir d'accueillir le club Auto-rétro après leur balade clôturant les Spectacles du monde de Terres de Saône, les passionnés se sont installés à l'ombre pour pique-niquer et exposer leurs belles voitures. Les habitants ont pu admirer les véhicules et partager des moments sympatiques avec les membres du club. À noter qu'Éric Magnin a rejoint le club, aux côtés de Xavier Darosey, déjà engagé de longue date. Un jeu de quilles a animé l'après-midi et c'est Antoni, notre maire, qui a réalisé le meilleur score, demeurant invaincu jusqu'au bout de la journée !

LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

INAUGURATION DU VERGER — SAMEDI 30 AOÛT



Lancé en 2021, le projet de verger de sauvegarde a demandé du temps. La recherche d'un terrain adapté n'a pas été simple, pas plus que celle d'un propriétaire disposé à le vendre. Nous adressons donc un chaleureux merci à Madame et Monsieur Carmantrand, qui ont accepté de céder la parcelle ayant permis de concrétiser ce projet.

Pour l'achat des fruitiers et leur plantation, deux demandes de subvention ont été déposées auprès de la Région en 2024 et 2025, chaque dossier étant limité à 20 arbres par an. La Région a accordé pour ces deux demandes une aide de 2 337 € sur un montant total de 3 895 € HT, le solde de 1 558 € ayant été autofinancé par la commune.

Les plantations, réalisées en début d'année par l'entreprise MD Espace Vert, ont donné vie à un verger de 42 fruitiers représentant 35 variétés différentes : 19 pommiers, 2 cognassiers, 4 cerisiers, 6 pruniers, 6 mirabelliers et 5 poiriers. Ce verger a été inauguré en présence de Monsieur Thierry Weber, président des Croqueurs de pommes des Trois Provinces, qui nous a accompagnés dans le montage du projet et a partagé son expertise. Un panneau pédagogique a également été installé sur le site : il présente un plan du verger et répertorie toutes les variétés, afin de renforcer la dimension éducative du projet. Dans les années à venir, ce verger sera proposé et mis à disposition des enfants de l'école du RPI d'Aboncourt-Gésincourt, afin qu'ils puissent y découvrir les différentes variétés fruitières et leur importance pour notre environnement.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

CROISIÈRES SUR LA SAÔNE – DIMANCHE 14 SEPTEMBRE



Le club du Moulin à Vent, associé au club des aînés de Fleurey-lès-Faverney, a réuni une quarantaine de participants afin d'embarquer à bord d'un joli bateau pour une croisière-repas sur la Saône. Les passagers ont pu savourer un bon repas tout en profitant des paysages paisibles offerts par la vallée de la Saône. Le parcours a notamment permis de traverser le superbe tunnel de Saint-Albin, récemment rénové, moment toujours impressionnant et très apprécié.



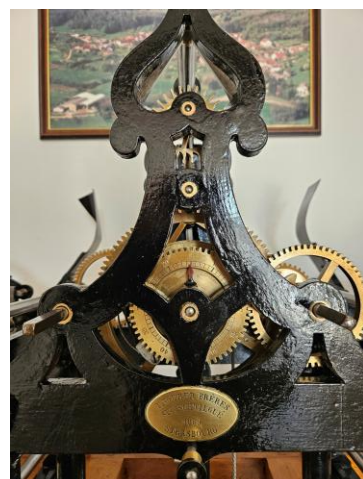
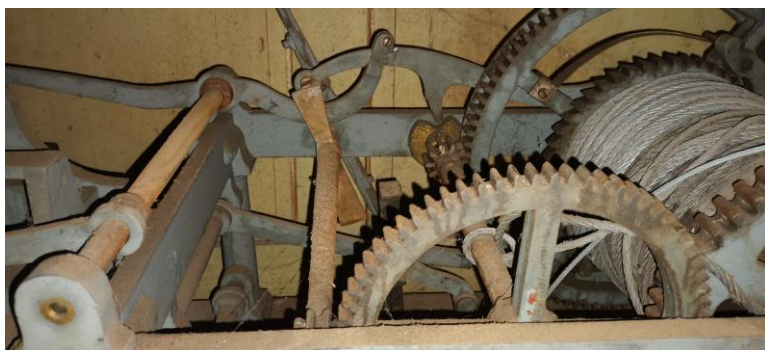
RESTAURATION DE L'ANCIENNE HORLOGE DE L'ÉGLISE

À l'occasion des Journées du Patrimoine 2025, la commune a inauguré la restauration de l'ancienne horloge de l'église Saint-Didier, dans la continuité des actions de valorisation du patrimoine local, après l'inauguration en 2024 de la restauration de l'ancienne bascule du village. Après son démontage et une remise en état complète, cette horloge est désormais exposée dans le hall de la mairie. La restauration a été réalisée par M. Gilles Contet, de la société CCB, située à Leffond, à Champlitte. Un panneau historique, élaboré à partir des recherches de Claude Colombier, responsable patrimoine de Terres de Saône, en lien avec les archives départementales et communales, retrace l'histoire de cette horloge et en préserve la mémoire. Ce panneau présente également les inscriptions campanaires des cloches de l'église, offrant à tous les habitants la possibilité de les consulter sans avoir à monter dans le clocher. Au-dessus de l'horloge, les visiteurs peuvent aussi admirer l'ancien coq du clocher, remplacé en 2004 lors de la réfection du toit et repeint par Nicole Dollion.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

RESTAURATION DE L'ANCIENNE HORLOGE DE L'EGLISE



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

FORMATION SUR LA TAILLE DES FRUITIERS AU VERGER DE SAUVEGARDE COMMUNAL – SAMEDI 18 OCTOBRE



Le verger a accueilli une formation consacrée à la taille des jeunes fruitiers. Dispensée par l'association des Croqueurs de pommes des Trois Provinces, représentée par son président M. Thierry Weber, cette demi-journée a rassemblé une vingtaine de participants venus de la commune et des alentours. Les échanges ont porté sur les techniques de taille et l'entretien en général, avec des démonstrations concrètes réalisées sur les arbres du verger. L'après-midi s'est achevée dans la convivialité autour d'un apéritif partagé, avec notamment du cidre maison et un peu de calvados.

44^e RALLYE DE LA HAUTE-SAÔNE – DIMANCHE 26 OCTOBRE



Julien GRILLOT Photos



D-L Rallye passion 88

À l'occasion du 44^e Rallye de la Haute-Saône, organisé par l'ASA Luronne, l'association des Saute-Murots avait installé une buvette et un point de restauration tout au long de la journée. Malgré le vent, le froid et la pluie, l'ambiance était au rendez-vous ! Les spectateurs ont pu admirer de superbes voitures, encourager de talentueux pilotes et copilotes, et profiter d'une journée placée sous le signe de la passion automobile. Merci aux agriculteurs pour leur compréhension et aux propriétaires pour le prêt de leurs terrains.



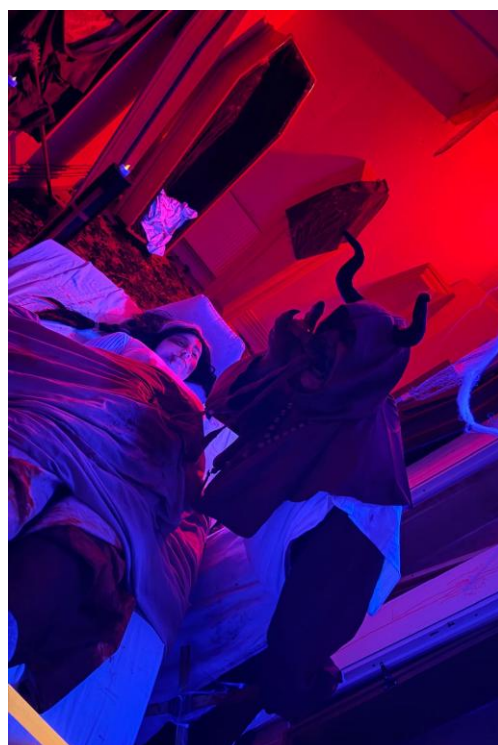
HALLOWEEN : UNE NOUVELLE ÉDITION COURONNÉE DE SUCCÈS



Notre commune a accueilli une nouvelle édition de l'événement Halloween, organisé par la Communauté de communes Terres de Saône. Installé dans le bâtiment voisin de l'ancienne colonie, le parcours hanté a une nouvelle fois rencontré un vif succès auprès du public. Près de 2 000 visiteurs se sont déplacés sur ces deux soirées pour vivre une expérience immersive mêlant frissons et divertissement. Grâce à l'engagement de plus d'une trentaine de figurants et bénévoles, le parcours a su impressionner par la qualité de ses décors et de ses mises en scène particulièrement soignées.



Les associations locales ont également joué un rôle majeur dans la convivialité de ces soirées. Le Club du Moulin à Vent assurait la buvette, Les Saute-Murots proposaient la restauration, tandis que les chasseurs du village régalaient les visiteurs avec vin chaud, et gaufres cuites au feu de bois. Leur mobilisation et leur bonne humeur ont pleinement participé à l'esprit de village qui caractérise ces rendez-vous festifs.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE – LYRE PORTUSIENNE



Mardi 11 novembre, la commune s'est réunie dans l'église Saint-Didier afin d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont donné leur vie pour la France. Comme chaque année, la cérémonie a été l'occasion de rendre hommage à l'un des soldats *morts pour la France* en retraçant son parcours. Le souvenir de Jules Nède, enfant de Chargey-lès-Port, décédé en 1916 durant la Grande Guerre, a ainsi été évoqué. À travers son destin, c'est toute une génération de jeunes hommes que la commune a souhaité saluer, dont le courage et le sacrifice ont contribué à forger notre liberté. La commémoration s'est déroulée en musique grâce à la participation de La Lyre Portusienne, dont l'accompagnement a apporté une dimension particulièrement solennelle à ce temps de recueillement. Les porte-drapeaux du Souvenir Français et du CI de Port-sur-Saône, aux côtés du porte-drapeau communal, ont également contribué à la dignité de la cérémonie, marquée par la présence nombreuse des habitants. Enfin, l'exposition éphémère proposée par Thierry Gidet a permis de prolonger le moment de mémoire et d'accompagner le vin d'honneur dans un esprit de partage et de transmission.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

REPAS BEAUJOLAIS – CLUB DU MOULIN À VENT

Le Club du Moulin à Vent a organisé son traditionnel repas Beaujolais à Chargey-lès-Port, réunissant une cinquantaine de participants autour d'un moment convivial. À cette occasion, le Beaujolais du Domaine Marc Chetaille a accompagné le repas. Le repas s'est également prolongé par une tombola, dont le tirage a été effectué par Jean-Paul et le jeune Jules.



DÉGUSTATION DE VIN DOMAINE MARTENOT

Le samedi 13 décembre, la commune a accueilli une dégustation de vin du Domaine Martenot-Mallard, producteur de vins de Bourgogne. Un rendez-vous désormais bien connu des habitants, puisque cela fait déjà plusieurs années que le domaine choisit notre secteur pour organiser ce moment convivial.

Mais pourquoi ce choix ? La réponse se trouve dans une histoire humaine forte, commencée il y a près de cinquante ans. À l'époque, deux jeunes filles du village, Régine, alors âgée de 16 ans, et Élisabeth, 17 ans, partent en Bourgogne pour participer aux vendanges. Une fois leur travail terminé dans un premier vignoble, le vigneron voisin du domaine Martenot leur propose de rester quelques jours supplémentaires afin de l'aider à finaliser la récolte. Elles acceptent. Sans le savoir, elles viennent de poser la première pierre d'une relation durable entre le domaine et notre commune.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

DÉGUSTATION DE VIN — DOMAINE MARTENOT-MALLARD



Depuis cette première rencontre, une tradition s'est installée : chaque année, sans exception, des habitants de Chargey-lès-Port se rendent au domaine pour participer aux vendanges. De génération en génération, ce lien n'a jamais été rompu. Parmi tous ceux qui ont partagé cette aventure, il convient de souligner l'engagement exceptionnel d'Alain Pirat, qui a participé aux vendanges pendant près de quarante années consécutives. Mais il n'est pas le seul : de nombreuses familles du village ont, au fil du temps, pris part à cette belle histoire. La dégustation organisée aujourd'hui à Chargey-lès-Port n'est donc pas qu'un simple événement œnologique. Elle est le symbole d'une amitié sincère, d'un partage de valeurs et d'une histoire collective qui perdure depuis un demi-siècle. Un bel exemple de ces relations humaines qui traversent le temps et donnent tout leur sens à la vie locale.



LA VIE DU VILLAGE EN IMAGES

SPECTACLE DE NOËL ET NOËL DES ENFANTS



Le dimanche 21 décembre, la salle communale a pris des airs de fête à l'occasion du traditionnel Noël des enfants. Un rendez-vous attendu qui a rassemblé petits et grands dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La journée s'est ouverte avec le spectacle « Le Noël de Diego Popp'S », proposé par la compagnie Drou-Py's Company. Rires, surprises et émerveillements ont rythmé la représentation, captivant une quarantaine d'enfants venus accompagnés de leurs familles. Près de 80 personnes ont ainsi partagé ce moment joyeux.

L'après-midi s'est poursuivie avec l'arrivée du Père Noël, incarné par Alain. Au son des clochettes, il a fait son apparition pour le plus grand bonheur des enfants, avant de distribuer les cadeaux offerts par la commune.

La fête s'est poursuivie autour d'un goûter convivial, préparé et servi avec enthousiasme par les lutins Jennifer, Laure et Antoni. Un grand merci également à Lydie, dont les décorations ont une nouvelle fois sublimé la salle et plongé chacun dans l'esprit de Noël.



AGENDA DÉBUT 2026



ÉLECTIONS MUNICIPALES



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ÉLECTIONS
MUNICIPALES



15 et 22 mars

2026

*Allons
Voter!*

**Liste paritaire,
fin du panachage,
bulletins de vote...**



TOUT SAVOIR

**sur le nouveau mode
de scrutin pour les**

Communes de
- 1 000
habitants

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Le mode de scrutin évolue



Le scrutin est désormais un scrutin de **liste paritaire** (alternance femme/homme). Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.



Les listes peuvent comporter **au maximum deux candidats de moins** que l'effectif légal du conseil municipal.



Il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier.

Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Pour en savoir plus



Ce qui ne change pas

Il n'est **pas obligatoire** de présenter une pièce d'identité au moment du vote.

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de votre commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.

Avec les jeunes Cardiens ça presse au village... et pas qu'un peu !
Plus de 800L pour le millésime 2025, un nouveau record !



Du jus, du moteur et beaucoup de passion !



Amateurs de sensations fortes dans leur jeunesse, Éric et Xavier se retrouvent aujourd'hui, une fois à la retraite, au sein du même club pour partager leur passion de toujours pour les belles mécaniques.